

Image not found or type unknown



Reconnaissance de dettes et conseiller juridique

Par **davdouche**, le **18/02/2008** à **19:03**

Dans le cadre d'un décès la reconnaissance de dettes faite au défunt,est-elle redevable aux héritiers?
Dans cette situation un conseiller juridique mandaté par un des héritiers peut-il faire une investigation bancaire sur les comptes du défunt?
merci de me répondre